

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

L'An deux mil seize, le vendredi premier avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

**10 Présents** : mesdames V.FAMERY et E.NICOLLE et messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, C.COURAYER, P.GORNET, D.LACHEVRES, J.MARCATTE, R.NICOLLE, E.TINEL et P.VOLLAIS

**5 Absents excusés** : Monsieur Y.COLE donne pouvoir à Monsieur J.MARCATTE  
Madame C.COLOMBEL donne pouvoir à Madame V.FAMERY  
Madame DUBUISSON C. donne pouvoir à Monsieur R.NICOLLE  
Monsieur M.A.HAVY donne pouvoir à Monsieur D.LACHEVRES  
Monsieur P.MAGNE donne pouvoir à Madame E.NICOLLE

**Secrétaire de séance** : Madame NICOLLE Evelyne

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

### **Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.**

#### **I. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015.**

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2015.DELIB 015/2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L. 2121-14, L2121-31, L.2122-21, L2343-1 et 2,

**Siégeant sous la Présidence** de monsieur ANDRIEU-GUITRANCOURT Jérôme, Conseiller Municipal,

**Entendu** l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2015,

**Après s'être fait** présenter les documents budgétaires de l'exercice 2015 conformes au Compte de Gestion établi par le receveur municipal,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, (15 pour, 0 abstention et 0 contre)

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015, qui peut se résumer ainsi :

***En section fonctionnement***

Dépenses de fonctionnement 2015 : 388 788.96

Recettes de fonctionnement 2015 : 437 350.02

Excédent de fonctionnement 2015 : 48 561.06

Excédent de fonctionnement reporté 2014 : 158 213.53 euros

***Résultat excédentaire + 206 774.59 euros***

***En section d'investissement***

Dépenses d'investissement 2015 : 346 363.3 euros

Recettes d'investissement 2015 : 188 020.32 euros

Déficit d'investissement 2015 : - 158342.98 euros

Excédent d'investissement reporté 2014 : 125 840.78 euros

***Résultat déficitaire - 32 502.20 euros***

## • **COMPTE DE GESTION 2015.DELIB 016/2016**

Le Compte Administratif ayant été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal par délibération 015/2016 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2015 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune d'YVECRIQUE pendant l'exercice 2015 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de l'année 2015 du receveur municipal de la commune d'YVECRIQUE est voté à l'unanimité.

## **II. AFFECTATION DES RESULTATS.DELIB 017/2016**

**Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2015 sont les suivants :**

- Excédent de fonctionnement reporté 158 213.53 euros
- Excédent de fonctionnement année 2015 48561.06 euros
- TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 206 774.59 euros**
- Excédent d'investissement reporté : 125 840.78 euros
- Déficit d'investissement année 2015 : 158 342.98 euros
- TOTAL DEFICIT D'INVESTISSEMENT 32 502 .20 euros**

**Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2015 s'établissent ainsi :**

- Dépenses d'investissement reportées 75 312.00 euros
- Recettes d'investissement reportées 3800 euros

**SOLDE NEGATIF 71512 EUROS**

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

**BESOIN D'AUTOFINANCEMENT 104 014.20 EUROS (SOIT 32502.20 + 71512 EUROS)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- Affectation minimale à la section d'investissement (recettes d'investissement cpte 1068) 104 014 .20 euros
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) 102 760.39
- Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses d'investissement) 32 502 .20 euros.

### **III. TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2016. DELIB 018/2016**

Soucieux de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés, malgré la baisse des dotations et l'obligation pour les communes de répondre à la nouvelle réglementation (Accessibilité des Etablissements recevant du Public et mise en place de la réforme des rythmes scolaires), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de reconduire pour 2016, les taux d'imposition des 4 taxes directes locales 2015 :

Taxe d'habitation	9.67 %
Taxe foncière (bâti)	9.35 %
Taxe foncière (non bâti)	26.55 %
CFE	0.00 %

Le produit attendu pour 2016 est de 77 381 euros

### **IV. DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX. DELIB 019/2016**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux concédés concernant les opérations d'effacement de réseaux, il y a lieu de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements versés.

La durée maximale d'amortissement est de 15 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- **DE FIXER** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 15 ans.

### **V. SUBVENTIONS ALLOUEES 2016 DELIB 020/2016.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention aux différentes associations prénommées ci-dessous :

CCAS	6 000 €
CROIX ROUGE	60 €
ADMR	60 €
AU FIL DES ANS	810 €
POMPIERS DE DOUDEVILLE	60 €
YVECRIQUE LOISIRS	160 € et 650 euros inscrits au budget livres
FOOTBALL CLUB ACOMPTE	410 €
FOOTBALL CLUB SOLDE	400 €
COMITE DES FETES	810 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2310 € (nombre élèves Yvecriquais à 33 euros/enfant)
PIGEON CLUB DOUDEVILLAIS	50 €

COMITE DE JUMELAGE	810 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	300 € ( mis en attente du nouveau bureau de l'APE)
LA TEAM YVECRIQUAISE	810 €
YVECRIQUE LOISIRS SUB DEPARTEMENT	400€

## **VI. BUDGET PRIMITIF 2016.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte le Budget Primitif 2016, qui peut se résumer ainsi :**

***En section fonctionnement***

En recettes : 537 126 euros

En dépenses : 537 126 euros

***En section d'investissement***

En recettes : 353 562 euros

En dépenses : 353 562 euros.

**Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures30

**SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :**